

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 126 (2018)

Artikel: Et les vigneron dans tout ça?
Autor: Jaton, Jean-François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-954818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTERVIEWS, TÉMOIGNAGES

ET LES VIGNERONS DANS TOUT ÇA ?

Au cours du siècle dernier, des dizaines d'entreprises et de syndicats ont été créés pour remédier aux dégâts naturels et améliorer les conditions d'exploitation du vignoble de Lavaux et du Chablais. Vignerons et autorités publiques se sont fortement engagés. Des sommes considérables ont été investies, démontrant, si besoin était, l'importance que revêt ce secteur économique dans notre région. Mais comment ces différentes entreprises ont-elles été vécues ? Comment ces travaux qui, à chaque époque, marquèrent une génération, sont-ils perçus aujourd'hui ? Les gros efforts consentis et les coûts importants qui leur étaient associés en ont-ils valu la peine ? Ont-ils été facilement amortis ? Et que penser du rôle de l'État, que ce soit en tant qu'organe de contrôle, autorité de subventionnement ou encore garant du paysage et de l'environnement ? Au cours du printemps 2017, plusieurs vignerons de la région ont été auditionnés afin de connaître leur point de vue sur les travaux d'améliorations foncières entrepris au cours des dernières décennies et dans lesquels ils ont été impliqués, que ce soit au titre de propriétaire ou de vigneron-tâcheron. Si les témoignages recueillis sont trop peu nombreux pour prétendre à une absolue représentativité, ils ont le mérite de donner un éclairage sur les différentes questions qui ont été abordées en toute simplicité et en toute liberté.

SATISFAIT DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ?

D'un avis quasi unanime, les changements les plus importants induits par les entreprises d'améliorations foncières sont le regroupement des parcelles – avantage le plus souvent cité – ainsi que l'amélioration de la desserte. Le regroupement – l'un des propriétaires a passé de 27 à 5 parcelles, un autre de 14 à 4, un troisième de 25 à 7 dans le nouvel état parcellaire – permet une facilitation du travail et surtout un gain de temps qualifié de « phénoménal » par l'un des propriétaires. Un autre quantifie ce gain à un ou deux jours de travail, rien que pour la période des vendanges. L'amélioration de la desserte, tout en favorisant l'accès aux parcelles, permet également un gain de temps dans les déplacements, ainsi qu'une diminution des frais : « J'ai gagné une

demi-personne et 1'500 kilomètres par année.» Pour plusieurs vignerons, le regroupement sera également à l'origine d'un changement du matériel d'exploitation : « La création de parcelles aux dimensions favorables a permis de changer le système de culture, avec plantation en travers pour lutter contre l'érosion ». Ce passage de la culture en gobelet à la « mi-haute » favorise une petite mécanisation, voire le passage d'une mécanisation légère à lourde (abandon du treuil et de la charrue, achat de chenillettes).

Les plus anciens se souviennent des conditions de travail avant le remaniement : « Le nombre d'heures à l'hectare était nettement supérieur à celui d'aujourd'hui, le double. En été, j'étais à quatre heures et demie, voire cinq heures à la vigne ; les traitements – sulfatage direct puis à l'atomiseur – et le travail du sol étaient des opérations délicates et périlleuses. C'était très difficile et pénible. » Un autre vigneron se souvient : « On faisait tout à la main. Et certaines vignes étaient jusqu'à 200 mètres des chemins. Avec le remaniement, la mécanisation s'est mise en place car les vignes étaient devenues accessibles. »

À la question de savoir quel regard porte la nouvelle génération sur les opérations aujourd'hui terminées, le sentiment qui domine est celui de reconnaissance, même si l'indifférence est aussi fréquemment citée.

DES REGRETS ?

Quels ont été les effets négatifs des remaniements, que ce soit en termes de relations personnelles ou d'augmentation des risques naturels ? Contrairement à certaines idées reçues concernant ce type d'entreprise, les désavantages sont relativisés par la plupart des vignerons interrogés. La diminution des contacts entre voisins est cependant souvent évoquée : « Tu trouves plus personne pour boire un verre ! » « Avant, y avait des voisins. On pouvait se donner un coup de main. » Pour d'autres, cette baisse des contacts n'est toutefois pas liée aux remaniements : « Oui, il y a eu une perte de relations. On se salue, mais on boit moins un verre. On se croise en voiture. Mais c'est que la profession évolue, vigneron devient un travail comme un autre. » Un dernier inconvénient évoqué par l'un d'eux est qu'avec le regroupement et la création de parcelles plus grandes, ces dernières sont « plus difficiles à vendre ou à échanger ».

Pour ce qui concerne les risques naturels, tels la grêle, la concentration des parcelles est très peu perçue comme un problème important ; ainsi à Yvorne, lors de la prise des vœux (choix des nouvelles parcelles), « certains n'ont pas voulu tout regrouper, mais pour une majorité des vignerons ce n'est pas un problème ». Il faut dire que d'autres risques ont été éliminés grâce aux travaux. Ainsi, la collecte des eaux de pluie et de ruissellement, qui figure comme but de la plupart des syndicats, a permis de supprimer les gros dégâts engendrés lors des forts orages.

Rancune et jalousie sont des sentiments parfois évoqués suite à une redistribution des parcelles, certains ayant l'impression d'avoir perdu leurs meilleures vignes : « Tout le monde croit avoir perdu les meilleures vignes et toucher du « crouille » (médiocre). Mais ça ne dure pas longtemps, ça disparaît après deux-trois ans ». Pour d'autres, la jalousie n'est pas liée au remaniement mais à d'anciennes rognés, et la plupart adoptent une attitude résolument positive : « Dès les nouvelles parcelles touchées, on regarde en avant et on oublie toutes les déceptions éventuelles. » Il faut dire que les parcelles ont presque toujours été redistribuées au sein d'une même appellation (le syndicat CCPRS comprenait l'entier de l'appellation Saint-Saphorin), et le fait de ne « pas avoir perdu d'étiquettes » a fortement limité les regrets.

La plupart des vignerons interrogés étaient, dès le départ, favorables au remaniement et avaient manifesté leur engagement au moment de la récolte des signatures (sauf dans le cas des syndicats dits « obligatoires » bien entendu). Aucun d'entre eux n'a changé de position par la suite, ni exprimé de regrets.

N'EST-CE PAS TROP CHER PAYÉ ?

Ces entreprises d'améliorations foncières sont très coûteuses, et même si elles bénéficient de nombreuses subventions publiques, le solde à charge des propriétaires reste important. La très grande majorité des propriétaires contactés jugent les coûts acceptables, « vu les bonnes années » au cours desquelles les travaux ont été exécutés. Ainsi le syndicat CCPRS, créé en 1970 et dissous en 2004, « a été réalisé pendant une période très favorable pour la viticulture à Lavaux », juge un propriétaire qui ajoute : « Réaliser les mêmes travaux aujourd'hui serait quasiment impossible pour des raisons financières. » Pour les syndicats encore en cours aujourd'hui, les coûts sont qualifiés de « bien assez élevés », voire de « trop élevés », surtout pour ceux qui ne « font pas de la bouteille ». Pour les remaniements obligatoires liés à la construction de l'autoroute, à ce jour tous dissous et pour lesquels les frais liés aux travaux géométriques étaient entièrement à la charge de l'État, les coûts sont même jugés par certains comme peu élevés. Les subventions allouées par l'État et la Confédération sont déterminantes. Leur rôle est qualifié de « capital », d'« indispensable », et d'aucuns estiment que ces entreprises seraient impossibles sans ce soutien massif des pouvoirs publics. Pour la plupart des propriétaires, les coûts ont été facilement absorbés puis amortis. Plusieurs raisons sont évoquées pour l'expliquer : une bonne gestion, la durée des opérations qui permet d'échelonner les paiements sur un grand nombre d'années, ou encore des travaux effectués durant une bonne période économique. Un bémol toutefois, avec la mention de difficultés lorsqu'il faut renouveler et payer un important « actif plantes » sur peu de temps.

ET L'ENVIRONNEMENT ?

Avec l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur les études d'impact en 1991, les travaux d'améliorations foncières ont dû limiter leurs atteintes à l'environnement, voire compenser certains effets. C'est particulièrement le cas pour les travaux de consolidation des rochers, lesquels sont très visibles. Il semble toutefois que ces exigences soient apparues trop tardivement pour déployer de réelles conséquences sur les remaniements entrepris dans la région. Pour les syndicats les plus récents, ou ceux toujours en cours comme à Riex ou Yvorne, les mesures de compensation sont minimales et jugées peu significatives : « On a dû mettre cinq arbres au milieu des vignes ! ». Même si de nombreux travaux susceptibles de porter atteinte au paysage ont été entrepris, tels la suppression de murs et d'épandes (murs de soutien perpendiculaires aux courbes de niveau), la construction de chemins ou de rampes, les vigneronns considèrent globalement l'atteinte au paysage comme faible et peu importante, voire nulle. Rien à voir avec l'impact de l'autoroute et « ses murs de plusieurs mètres de haut ». Certains déplorent des ancrages de rochers trop visibles, des murs construits avec de mauvaises pierres ou encore la laideur de quelques rampes, mais les ouvrages sont généralement jugés comme bien intégrés : « Les rampes, on ne les voit pas et les chemins sont peu visibles. Nous qui vivons là, rien ne nous choque ».

UN BOULOT FOU !

En résumé, les opérations d'améliorations foncières mises sur pied dans la région sont saluées par tous les vigneronns rencontrés, et si des regrets sont exprimés, c'est principalement et paradoxalement à cause de travaux qui n'ont pas été exécutés. Nous laisserons la parole à deux vigneronns en guise de conclusion ; le premier se demande « ce qu'on aurait fait si on n'avait pas passé par ces remaniements parcellaires » et le second constate que « le remaniement a accéléré un mouvement de changement, et qu'un boulot fou a été fait en une génération. Les gens ont pris conscience qu'il fallait avancer et que c'était le moment de le faire ».

REMERCIEMENTS

Nous remercions les vigneronns et propriétaires suivants pour leur collaboration à la rédaction de ce chapitre : MM. Vincent Chappuis à Rivaz, Jean-Pierre Chollet à Attalens, Michel Dubuis à Yvorne, Étienne et Louis Fonjallaz à Épesses, Luc Massy et Jean-Daniel Berthet à Épesses, Alain Neyroud à Chardonne, Jean-François Neyroud-Fonjallaz à Chardonne, Jean-Daniel Suardet à Yvorne et Jean-Daniel Waelchli à Riex.